

A terza Cullata di u Capizzolu

Règlement 2026

1. La charte du trailer

Amis coureurs

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
 - Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
 - Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
 - Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
 - Respecter l'intégralité du Règlement.
 - Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
 - La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Amis Accompagnateurs

2. Organisateur

La manifestation est organisée par l'association I cervi venachesi, dont le siège social est situé à Lieu-dit Chiosello - 20250 Santo Pietro di Venaco, Tel: 06 21 74 62 40, mail: icervivenachesi@gmail.com.

3. Présentation des courses

Le Trail de la Cullata di u capizzolu est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de randonnée du venacais.

a) Les parcours :

Le **9 mai 2026**, au départ de la place saint Michel à Venaco (20231), les différentes épreuves proposées dans le cadre de la 3^{ème} édition du trail sont les suivantes :

- « U trail di u monte cardu » trail de 19km & 2000D+, en solo ou relais à 2 ; départ à 8h30 ;
- « A muntagnera », trail de 13km & 1300D+, en solo, départ à 9h00 ;
- « Dà Venacu a San petru », trail de 6,5km & 350D+, en solo, départ à 9h30 ;
- « A cullata », course verticale de 5 kms et 1500m D+, en solo, départ 9h40.

Toute inscription à l'une des courses de la Cullata di u Capizzolu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Les départs seront donnés sur la place de l'église Saint Michel de Venaco. Les horaires de départ et les parcours peuvent être modifiés selon les conditions météo annoncées.

b) Infos pratiques :

Les retraits des dossards se sur la place de l'église Saint Michel de Venaco le matin de la course jusqu'à 15 minutes avant le départ de votre course.

Les parcours, ainsi que les points de ravitaillements sont en lignes sur <https://tracedetrail.fr/fr>.

Les arrivées se feront sur la place de l'église Saint Michel de Venaco.

c) Barrières horaires

● **Pour le 19km :**

- Au village de Santu Petru di Venacu au kilomètre 13 à 12h30 (soit 4h de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire seront automatiquement déclassés et définitivement arrêtés.

● **Pour le relais :**

- Au village de Santu Petru di Venacu à l'arrivée du 1er relais de 13km à 12h30 (soit 4h de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire ne pourront pas démarrer le second relais.

● **Pour le 11km :**

- Au village de Santu Petru di Venacu au kilomètre 13 à 12h30 (soit 3h30 de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire seront automatiquement déclassés et définitivement arrêtés.

Le temps imparti des courses est de 6H pour U trail di u monte cardu, 5H30 pour A muntagnera, 3H00 pour Dà Venacu a San petru.

4. Conditions d'inscription

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Conditions de participations :

La participation à l'une des courses du Trail A Cullata di u capizzolu est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- d'une licence FFA
- d'une attestation de suivi du Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois à la date de la course <https://pps.athle.fr/> .

L'un de ces documents devra obligatoirement être téléchargé par vos soins sur le site d'inscription. A défaut le coureur ne pourra pas retirer son dossard et donc ne pourra pas prendre le départ de la course.

b) Droits d'inscription :

Ils comprennent :

- Le pack course (dossard, puce de chronométrage)
- Les ravitaillements en liquide et solide tout au long de l'épreuve
- L'accès au ravitaillement d'arrivée solide et liquide
- L'assistance médicale professionnelle
- 1 repas coureur

Les droits d'engagement sont (hors frais de gestion de la plateforme) : Le montant des inscriptions est fixé à 25 euros pour toutes les épreuves.

c) Catégorie d'âge :

Les participants doivent être nés :

- avant le 31/12/2008 pour le trail de 19km ;
- avant le 31/12/2010 pour le trail de 13km et la verticale ;
- Dà Venacu a San petru est ouverte à tous.

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

d) Clôture des inscriptions :

Les inscriptions se feront sur le site internet avec paiement sécurisé par carte bancaire, le jour de la course en cheque ou en espèce dans la limite du nombre maximum de participants à chaque course.

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive. Il est possible de changer de course jusqu'au **08 mai 2026** en effectuant une demande par mail à icervivenachesi@gmail.com dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions en ligne pour les 4 parcours se termineront le vendredi 8 mai 2026 à 20h00 ou dans la limite des places atteintes.

L'inscription à la course n'est effective qu'après vérification de l'une des pièces justificatives indiquées, de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription.

e) Rétractation (Remboursement et transfert)

La demande d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original avant le 7 mai 2026. Elle est également possible en cas de grossesse. Le coureur ou la coureuse sera remboursé en intégralité, hors frais de plateforme.

Il est possible de transférer son inscription à un autre coureur en effectuant une demande par mail icervi venachesi@gmail.com jusqu'au 7 mai 2026 à 23h59.

f) Cession de dossard

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite sans accord de l'organisateur. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard.

5. Règles sportives

a) Chronométrage :

Le chronométrage sera effectué par la société sportimers, un système de pointage permettra de suivre les participants engagés sur les différentes courses.

b) Dossard :

Le participant doit porter visiblement, dans son intégralité et pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation sur la partie avant du corps.

c) Matériel obligatoire et de sécurité :

Pour tous les trails, un téléphone chargé, une couverture de survie, ainsi qu'un verre ou contenant réutilisable sont obligatoires.

Du fait de la relative autonomie sur les parcours, nous conseillons pour tous une réserve solide et liquide minimum et une adaptation de l'équipement aux conditions météorologiques.

d) Balisage et signaleurs :

Le balisage ainsi que la présence de signaleurs, et secouristes professionnelles ont été étudiés pour la sécurité optimale des coureurs.

Le respect du **BALISAGE est obligatoire !!**

Lors de la course, la circulation automobile sera règlementée mais pas interdite.

Il est donc impératif de respecter les règles de sécurité sous les consignes des signaleurs positionnés aux intersections sur les communes.

e) Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu de prévenir les secours (numéro sur les dossards) et à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente de ces derniers.

f) Contrôles / Abandon :

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Pour être pointé, chronométré et classé, il faut impérativement franchir la ligne de départ ainsi que les contrôles intermédiaires et la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard afin que celui-ci invalide définitivement son dossard et récupère sa puce.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un responsable du poste de ravitaillement
- En appelant le PC course (Le n° sera précisé à la salle des fêtes le jour de la course)
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une situation d'urgences) au 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du

chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Le massif étant très limité en accès véhicules, ne seront rapatriés que les abandons pour cause de blessure.

g) Modifications de parcours – Annulation des courses

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...) le départ sera reporté d'une heure au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou suite à décision préfectorale ou municipale, avant le départ de celle-ci.

En cas de « force majeure » survenant alors que l'événement a commencé, l'organisateur peut arrêter l'événement à tout moment. Dans ce cas, si cela advient pendant que des coureurs sont en course, ils devront, lors de leur arrivée sur un point de ravitaillement ou de contrôle, suivre les consignes données par les bénévoles et auront l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé ni aucune indemnité.

h) Classement

Pour l'ensemble des courses, les trois premiers au classement scratch (hommes, femmes et mixtes) seront récompensés ainsi que les 3 premiers des catégories suivantes :

Catégorie homme et femme – 23 ans (année limite de naissance 2006)

Catégorie homme et femme de 23 ans à 55 ans (année limite de naissance de 2007 à 1971)

Catégorie homme et femme + 55 ans (année limite de naissance de 1970)

Pour la verticale seul le premier au classement scratch (hommes, femmes) et les premiers des catégories suivantes seront récompensés :

Catégorie homme et femme – 23 ans (année limite de naissance 2006)

Catégorie homme et femme de 23 ans à 55 ans (année limite de naissance de 2007 à 1971)

Catégorie homme et femme + 55 ans (année limite de naissance de 1970)

i) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur les sites internet suivants :

<https://www.sportimers.com/>

6. Règlementaire

a) Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés pour la durée de l'épreuve.

Les personnes licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Pour les participants non licenciés, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle risque accident couvrant les dommages corporels.

b) Approche durable et respect de l'environnement

L'équipe organisatrice de l'événement raisonne l'événement selon les préceptes du développement durable et a pour ambition d'illustrer le savoir-faire et l'exemplarité du mouvement sportif de nature en la matière. Nous comptons sur votre engagement pour nous aider à atteindre notre objectif.

Le tracé de l'épreuve est une incitation à la découverte du territoire et traverse des zones sensibles et protégées (zones Natura 2000).

En tant que coureur, vous vous engagez à :

- Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu'il abrite ;
- Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers.
- A ne rien jeter dans le massif
- A respecter les poubelles de tri qui seront à votre disposition sur les ravitaillements et à la salle des fêtes
- A rester sur le sentier balisé

c) Droit à l'image

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux différentes courses du Trail A Cullata di u capizzolu, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.